

Appel à projets au titre des crédits spécifiques "politique de la ville" 2017 (budget opérationnel de programme (BOP) 147).

La préfecture des Yvelines, via la mission de coordination interministérielle et territoriale (MiCIT), a diffusé l'appel à projets 2017 au titre des crédits politique de la ville.

Cet appel à projets intervient dans le cadre du contrat de ville de Saint Quentin en Yvelines (consultable sur le [site internet de la ville de Trappes en Yvelines](#)) qui définit les orientations et les objectifs à atteindre pour les habitants des quartiers prioritaires de Trappes.

Cet appel à projets 2017 réaffirme la nécessité de prioriser la mobilisation des crédits et des politiques publiques de droit commun, les crédits de la politique de ville ayant vocation à compléter le droit commun.

Vous trouverez en pièce-jointe le courrier du Préfet qui détaille cet appel à projets et plus particulièrement, ...

... en page 2, **les priorités générales** :

- les priorités fixées par le gouvernement suite aux 3 comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté ;
- les priorités locales identifiées dans le contrat de ville ;
- les priorités de la circulaire d'orientation du ministère de la ville d'octobre 2014 restent d'actualité

Les services de l'Etat seront attentifs à la prise en compte des axes transversaux du contrat de ville (jeunesse, égalité femmes-hommes, prévention des discriminations) ainsi la dimension participation des habitants.

En page 4, les priorités particulières pour la Ville de Trappes en Yvelines :

Qui s'inscrivent dans la poursuite de celles de 2016 :

Pilier Cohésion sociale :

- La réaffirmation du Projet de Réussite Educative comme pilier de l'action éducative municipale pour les plus fragiles ;
- L'organisation d'actions en lien avec la parentalité et l'éducation (y compris les actions en lien avec les apprentissages scolaires) ;
- La promotion du vivre ensemble de la citoyenneté et des valeurs de la république ;
- L'intégration et l'investissement citoyen sous toutes ses formes ;
- Le renforcement des actions en lien avec l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et notamment la mobilité ;
- L'accès aux droits et aux services publics ;
- La lutte contre la fracture numérique

Emploi et développement économique

- L'accompagnement des jeunes et des demandeurs d'emploi les moins autonomes dans leur recherche d'emploi ;
- La levée des freins à l'emploi (fracture numérique, mobilité).

Cadre de vie et rénovation urbaine

- la valorisation et développement de la gestion urbaine de proximité.

Les modalités de dépôts et d'instruction

Les modalités de dépôts et d'instruction des dossiers sont précisées en page 5.

Les demandes sont à saisir sur l'extranet <http://addel.cget.gouv.fr>

Date limite de dépôt des dossiers :

Vendredi 24 février à minuit.

recommandations importantes

- Taux de financement maximal et **exceptionnel** : **80 %**
- Les demandes d'un montant inférieur à 2 000 € ne pourront être traitées.
- Dans la partie "description de l'action", vous veillerez à préciser clairement à quel pilier, axe et objectif du contrat de ville se rattache le projet proposé.

Tout porteur souhaitant effectuer une première demande de subvention devra, au préalable être identifié auprès de l'ACSE.

Pour être identifié, il convient de produire à la MiCIT, un certain nombre de pièces :

- les statuts en cours du porteur, signés, la liste des membres du Bureau et du Conseil d'Administration à jour pour les associations
- un extrait K BIS pour les sociétés
- un RIB complet au nom et à l'adresse du siège social du porteur (ou éventuellement à son adresse postale), avec références IBAN.
- les bilans ACTIF/PASSIF et le compte de résultat de l'année n-1 signés + le rapport d'activité de l'année n-1, pour les associations (+ le rapport du commissaire aux comptes en cas de financements publics > 153 000 €)

Ressources utiles :

L'ensemble des documents évoqués ci-dessus est disponible sur le site de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.yvelines.gouv.fr/Actualites/Appel-a-projets-credits-specifiques-politique-de-la-ville>

Précisions :

Merci de nous tenir informés de tous les dossiers pour lesquels vous envisagez de faire une demande au titre de ces crédits.

Nous restons à votre disposition

Pièces jointes :

- Appel à projets communes d'Elancourt, Guyancourt, La Verrière et Trappes
- Fiche pratique : recommandations saisie des dossiers 2017



Ville de Trappes-en-Yvelines
CS 90544
78197 Trappes-en-Yvelines Cedex
Tél : 01 30 69 17 00

Rejoignez-nous :



<http://www.trappes.fr/>

Quentin NORMAND

Développement social urbain

Tél. : 01 30 69 19 52